

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARGELLIERS**

PREFECTURE
DE L'HERAULT

25 AVR. 2025

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Séance du jeudi 10 avril 2025

Délibération n°2025-04

Nombre de Membres :

En exercice : 13

Présents ou représentés : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 28 mars 2025 (par mail)

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mars 2025

Présents : Pierre AMALOU, Claudie BERARD, Catherine DUSCHA, Thierry AILLAUD, Alain FOURNIER, Florence LAUSSEL, Yves LEBORGNE, Jean-Michel CLAREY, Vincent BOUBAL, Valérie GROS

Pouvoirs : Bernard TREMOULET à Catherine DUSCHA, Gaëlle ROUX-MENON à Claudie BERARD

Absents : Séverine RAMON

Secrétaire de séance : Catherine DUSCHA

Approbation du Compte de gestion 2024

Rapporteur : Madame Claudie BERARD, Adjointe

L'adjointe rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés :

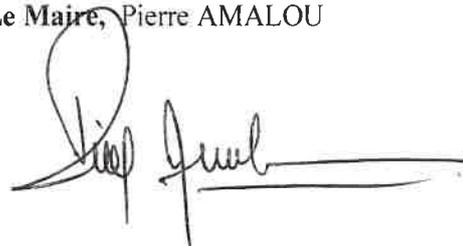
- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait à ARGELLIERS, le 10/04/2025

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le

Après affichage le

<p>Le ou la secrétaire de séance,</p> 	<p>Le Maire, Pierre AMALOU</p> 
--	--

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
25 AVR. 2025
D.R.C.L.
GREFFE - P.E.R.V.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARGELLIERS**

PRÉFECTURE
DE L'HERAULT

25 AVR. 2025

D.R.C.I.
GREFFE - P.F. 1

Séance du jeudi 10 avril 2025

Délibération n°2025-05

Nombre de Membres :

En exercice : 13

Présents ou représentés : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 28 mars 2025 (par mail)

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mars 2025

Présents : Claudie BERARD, Catherine DUSCHA, Thierry AILLAUD, Alain FOURNIER, Florence LAUSSEL, Yves LEBORGNE, Jean-Michel CLAREY, Vincent BOUBAL, Valérie GROS

Pouvoirs : Bernard TREMOULET à Catherine DUSCHA, Gaëlle ROUX-MENON à Claudie BERARD

Absents : Séverine RAMON, Pierre AMALOU

Secrétaire de séance : Catherine DUSCHA

Vote du Compte Administratif 2024

Rapporteur : Madame Claudie BERARD, Adjointe

Sous la présidence de Claudie BERARD adjointe chargée de préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2024 qui s'établit ainsi :

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2024	Fonct	894 352 €	739 823 €
	Invest	619 474 €	324 442 €
Reports de l'exercice 2023	Fonct	100 000 €	0 €
	Invest	47 211 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		1 661 038 €	1 064 265 €
Résultat de clôture de l'exercice		596 773 €	
RàR reportés en 2025	Invest	0 €	92 302 €
Totaux cumulés		1 661 038 €	1 156 567 €
Résultat financier définitif		504 471 €	

Hors de la présence de Pierre AMALOU, Maire,

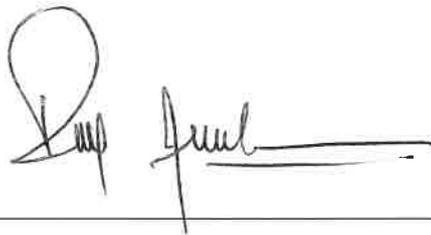
Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Claudie BERARD :

- **Prend acte** de la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2024
- **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- **Approuve** les résultats de l'exercice 2024 et le compte administratif 2024,
- **Reconnait** la réalité des Restes à Réaliser 2024,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait à ARGELLIERS, le 10/04/2025

Acte rendu exécutoire
Après envoi en préfecture le
Après affichage le

Le ou la secrétaire de séance, 	Le Maire, Pierre AMALOU 
--	--

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
25 AVR. 2025
D.R.C.J.
GREFFE - P.1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARGELLIERS**

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

25 AVR. 2025

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Séance du jeudi 10 avril 2025

Délibération n°2025-06

Nombre de Membres :

En exercice : 13

Présents ou représentés : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 28 mars 2025 (par mail)

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mars 2025

Présents : Pierre AMALOU, Claudie BERARD, Catherine DUSCHA, Thierry AILLAUD, Alain FOURNIER, Florence LAUSSEL, Yves LEBORGNE, Jean-Michel CLAREY, Vincent BOUBAL, Valérie GROS

Pouvoirs : Bernard TREMOULET à Catherine DUSCHA, Gaëlle ROUX-MENON à Claudie BERARD

Absents : Séverine RAMON

Secrétaire de séance : Catherine DUSCHA

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2025

Rapporteur : Claudie BERARD, Adjointe

L'adjointe présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Les taux de référence sont établis par l'Etat. Il est proposé de ne pas augmenter la part locale et d'augmenter le taux sur les résidences secondaires comme le permet la réglementation.

En conséquence, il est proposé de maintenir les taux sur le foncier bâti et non bâti et d'augmenter les taux de 0.89 % sur les résidences secondaires

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.8 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71.78 %
- taxe d'habitation : 12.87 %

CHARGE Monsieur le Maire

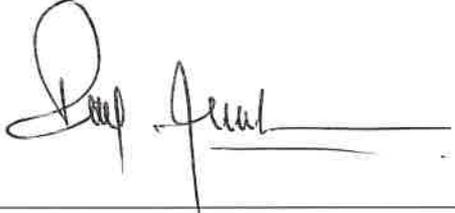
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait à ARGELLIERS, le 10/04/2025

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le

Après affichage le

<p>Le ou la secrétaire de séance,</p> 	<p>Le Maire, Pierre AMALOU</p> 
--	--

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

25 AVR. 2025

D.R.C.
GREFFE - H. S. M. S.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARGELLIERS**

PREFECTURE
DE L'HERAULT

25 AVR. 2025

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Séance du jeudi 10 avril 2025

Délibération n°2025-07

Nombre de Membres :

En exercice : 13

Présents ou représentés : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 28 mars 2025 (par mail)

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mars 2025

Présents : Pierre AMALOU, Claudie BERARD, Catherine DUSCHA, Thierry AILLAUD, Alain FOURNIER, Florence LAUSSEL, Yves LEBORGNE, Jean-Michel CLAREY, Vincent BOUBAL, Valérie GROS

Pouvoirs : Bernard TREMOULET à Catherine DUSCHA, Gaëlle ROUX-MENON à Claudie BERARD

Absents : Séverine RAMON

Secrétaire de séance : Catherine DUSCHA

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre AMALOU, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024 : 154 529, 69 €

Excédent antérieur : 100 000 €

Résultat cumulé : 254 529, 69 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

1° Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 (recettes) « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 150 000 euros.

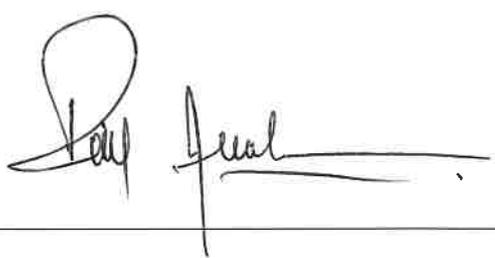
2° Le surplus, la somme de 104 529.69€ euros, est affecté en recette de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédents de fonctionnement reporté ».

Fait à ARGELLIERS, le 10/04/2025

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le

Après affichage le

Le ou la secrétaire de séance, 	Le Maire, Pierre AMALOU 
--	--

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
25 AVR. 2025
D.R.C.L
GREFFE - P.F.F.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARGELLIERS**

PREFECTURE
DE L'HERAULT

25 AVR. 2025

D.R.C.L.
GREFFE - P.P.R.A.

Séance du jeudi 10 avril 2025

Délibération n°2025-08

Nombre de Membres :

En exercice : 13

Présents ou représentés : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 28 mars 2025 (par mail)

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mars 2025

Présents : Pierre AMALOU, Claudie BERARD, Catherine DUSCHA, Thierry AILLAUD, Alain FOURNIER, Florence LAUSSEL, Yves LEBORGNE, Jean-Michel CLAREY, Vincent BOUBAL, Valérie GROS

Pouvoirs : Bernard TREMOULET à Catherine DUSCHA, Gaëlle ROUX-MENON à Claudie BERARD

Absents : Séverine RAMON

Secrétaire de séance : Catherine DUSCHA

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 1 er avril 2025, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 974 382 €

Dépenses et recettes d'investissement : 829 047 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 1 er avril 2025

Vu le projet de budget primitif 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- Dépenses et recettes de fonctionnement : 974 382 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 829 047 €

Fait à ARGELLIERS, le 10/04/2025

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le

Après affichage le

<p>Le ou la secrétaire de séance,</p> 	<p>Le Maire, Pierre AMALOU</p> 
--	--

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

25 AVR. 2025

D.R.C.L.
GREFFE - 12 -

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARGELLIERS**

PREFECTURE
DE L'HERAULT
25 AVR. 2025
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Séance du jeudi 10 avril 2025

Délibération n°2025-09

Nombre de Membres :

En exercice : 13
Présents ou représentés : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 28 mars 2025 (par mail)

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mars 2025

Présents : Pierre AMALOU, Claudie BERARD, Catherine DUSCHA, Thierry AILLAUD, Alain FOURNIER, Florence LAUSSEL, Yves LEBORGNE, Jean-Michel CLAREY, Vincent BOUBAL, Valérie GROS

Pouvoirs : Bernard TREMOULET à Catherine DUSCHA, Gaëlle ROUX-MENON à Claudie BERARD

Absents : Séverine RAMON

Secrétaire de séance : Catherine DUSCHA

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2025

Suite à la réunion de sa commission chargée du fonctionnement des associations, Thierry AILLAUD propose au Conseil Municipal de délibérer sur le montant des subventions allouées aux diverses associations.

Considérant que le crédit du montant total est prévu au Budget Primitif 2025,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE

D'accepter les propositions de la commission et valider le montant des subventions aux associations pour l'année 2025 comme présenté ci-dessous :

Association les 3 A	500 €
Restaurants du cœur Les Relais du cœur de l'Hérault	500 €
Espoir pour un enfant	300 €
Diane des Hauts de Boscorre	1 200 €
Syndicat de chasse	1 100 €
AFA	4 600 €
ALBE	500 €
Enfance - Jeunesse Max Rouquette	3 200 €
Les Circuités	2 600 €
Nos amis les chats	500 €
Argelliers Trail	1 000 €
Total	16 000 €

Fait à ARGELLIERS, le 10/04/2025

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le

Après affichage le

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

25 AVR. 2025

D.R.C.L.
GREFFE - P.F.

Le ou la secrétaire de séance,	Le Maire, Pierre AMALOU 
--------------------------------	---

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.